

FICHE DE SECURITE

En accord avec la réglementation (CE) 1907/2006 REACH & (EU) No. 2015/830

DATE D'EVALUATION 02/06/2019 - Rev. N° 0 - 00/00/0000

THERMOFIX

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1	Identification du produit	Adhésif réfractaire
	Nom du produit	THERMOFIX
	Grade	Solide
	Code du produit	
1.2	Utilisations identifiées et conseillées pour la substance ou le mélange	
	Utilisations identifiées	Pour applications industrielles uniquement

1.3	Informations sur le fournisseur de la fiche de sécurité	
	Société	TEXPACK srl unipersonale
	Adresse	Via Galileo Galilei, 24 25030 Adro (BS) Italy
	Téléphone / Fax	+39 030740168 - +39 0307480201
	Adresse e-mail	info@texpack.it
1.4	Numéro téléphonique d'urgence	+ 39 030 7480168

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange		
	Irritant cutané Catégorie 2 (irritant pour la peau. 2 H315) Irritant oculaire Catégorie 2 (Eye Irr.2, H319) Il n'y a aucun danger physique dans ce mélange. (inflammabilité, explosion etc.) Dans ce mélange, il n'y a aucun danger pour l'environnement.		
2.1.1	règlement Européen (CE) N. 1272/2008, comme mentionné		
2.1.2	Classification selon le règlement CLP (Règlement (CE) n° 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage).		
	Classe de danger	Catégorie de danger	Phrases H
	Irritant pour la peau	Catégorie 2	H 315
	Irritant pour les yeux	Catégorie 2	H 319
2.2	Éléments de l'étiquette		
2.2.1	Noms sur l'étiquette: THERMOFIX		
2.2.2	Avertissement: Attenzione		
2.2.3	Pictogrammes de danger:		
		GHS07	
2.2.4	Indications de danger: H 315 Cause Irritation de la peau H 319 Provoque une sévère irritation des yeux		
2.2.5	Conseils de prudence: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette du produit P102: Tenir hors de la portée des enfants P280: Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage		

	<p>P 302 + P352: En cas de contact avec la peau: laver soigneusement avec du savon</p> <p>P 305 + P351 + P338: En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si c'est facile à faire, rincez à nouveau.</p> <p>P332 + P313: en cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.</p>
2.3	<p>Autres dangers :</p> <p>Le mélange ne contient pas de substances classées comme "substance extrêmement préoccupante" (SVCH) >= 0,1% publié par l'agence européenne ECHA conformément à l'article 57 de REACH - http://echa.europa.eu/it/candidate-list-table.</p> <p>Le mélange ne contient pas de PBT ou vPvP conformément à l'annexe XIII du règlement REACH EC 1907/2006</p>

3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Mélanges

3.2 Concentration

<u>Nom</u>	<u>%</u>	<u>CAS N°</u>	<u>Phrases de risque</u>	<u>Classification selon (CE) No 1272/2008</u>
Fibre minérale de quartz	< 2,5	14808-60-7	H373	STOT RE 2
Hydroxyde de sodium	<2,5	1310-73-2	H314	Skin Corr.1A

4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1	Description des premiers secours	
	Symptômes après une exposition à des produits de décomposition thermique	
4.1.1	Inhalation	Assurer de l'air frais, en cas de problème, si vous êtes exposé à des environnements poussiéreux, contactez votre médecin.
4.1.2	Contact avec la peau	En cas d'exposition à la poussière et d'irritation, laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Ne pas gratter ou frotter les parties touchées. Si l'irritation de la peau persiste, contactez votre médecin
4.1.3	Contact avec les yeux	Si une particule de poussière entre en contact avec vos yeux, lavez-les à l'eau courante en maintenant vos paupières ouvertes pendant quelques minutes.
4.1.4	Ingestion	Ce n'est pas une voie d'exposition probable. Cependant, en cas d'ingestion accidentelle, demandez l'aide d'un médecin.
4.2	Premiers secours en cas d'exposition aux gaz provenant de la décomposition thermique	
4.2.1	Inhalation	<p>Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais</p> <p>Demander une assistance médicale immédiatement</p> <p>Si la personne concernée ne respire pas, pratiquez la respiration artificielle, de préférence la bouche à bouche, en cas de difficulté, fournissez de l'oxygène.</p> <p>Les symptômes causés par l'inhalation de produits de décomposition ne se manifestent que plusieurs heures après l'exposition.</p> <p>Gardez la personne touchée sous surveillance médicale pendant au moins 48 heures.</p> <p>Une assistance médicale en temps opportun est absolument nécessaire</p>
4.2.2	Contact avec la peau	Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant très souvent les paupières. Demander de l'aide médicale si l'irritation persiste.
4.2.3	Contact avec les yeux	Se laver immédiatement à l'eau et au savon (en portant une attention particulière à la peau sous les ongles). Demander de l'aide médicale immédiatement si les brûlures continuent.
4.2.4	Ingestion	Ce n'est pas une voie d'exposition probable. Cependant, en cas d'ingestion accidentelle, demandez l'aide d'un médecin.

5 – MESURES DE PREVENTION DES INCENDIES

5.1	Dangers spécifiques
5.1.1	Non inflammable
	En cas d'incendie, la décomposition thermique peut provoquer la formation de gaz corrosifs et toxiques, tels que le monoxyde de carbone (CO)
5.2	Moyens d'extinction
5.2.1	Eau (sous forme de spray, brouillard et vapeur), CO2, produits chimiques en poudre ou mousse
5.3	Méthodes spécifiques
5.3.1	En cas d'incendie environnant, si possible, retirer les conteneurs dans un endroit sûr. À ne faire que dans des conditions de sécurité (à une distance de sécurité des flammes et en restant contre vent)
	En cas d'incendie imminent, conserver les contenants au frais en les aspergeant d'eau.
5.4	Protections des pompiers
5.4.1	Scaphandre autonome
	Vêtements antiacides complets

6 – MESURES EN CAS DE DEGAGEMENT ACCIDENTEL

6.1	Mesure de précaution personnelle
	Dans les environnements poussiéreux, éviter le contact avec les yeux et la peau. Pour plus d'instructions, voir la section 8.
6.2	Précautions environnementales
	Aucune mesure spéciale n'est requise - tous les types de résidus de fil de verre sont considérés comme des déchets industriels ou des déchets spéciaux non dangereux.
6.3	Méthodes de nettoyage
	Nettoyer avec un aspirateur, traiter conformément à la réglementation locale.
6.4	Références à d'autres sections
	Aucun

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1	Manipulation
7.1.1	Précautions
	Il est important de prévenir le contact prolongé avec la peau. Utiliser les équipements de protection individuelle décrits à la section 8. Prévenir et minimiser la formation de poussière lors de l'utilisation du produit En cas de formation de poussière sur les lignes de traitement, installer des systèmes d'extraction appropriés. Assurez-vous que la machine de traitement soit équipée de systèmes d'extraction appropriés.
7.1.2	Mesures de sécurité
	Attention à l'intégrité de l'emballage.
7.2	Conditions du stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
7.2.1	Stockage
	Ne pas stocker dans des endroits très humides, pour ne pas endommager les produits et leurs emballages, au risque de compromettre la sécurité du stockage.
7.2.2	Emballages
	Gardez toujours un emballage fait d'un matériau identique à l'original

8 – CONTROLLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1	Bien que les fils de verre continus ne se respirent pas, certains procédés mécaniques peuvent créer de la poussière ou des fibres transportables dans l'air (voir la section 11).				
8.2.1	Contrôles de l'exposition				
	Ingrédient	Autorité	Type	Limite	Information additionnelle
	Fibre di quarzo	ACGIH	TWA,as respirable dust	0,05 mg/m ³	-
	Idrossido di sodio	ACGHI	Celing	2 mg/m ³	-
	Assurer une aspiration locale et / ou un système de ventilation générale approprié pour maintenir les concentrations en dessous des limites établies.				
8.2.2	Mesures de protection individuelle				
8.2.2.1	Protection des voies respiratoires				
	Pendant les activités au cours desquelles de grandes quantités de poussière sont libérées, utiliser les masques antipoussières autorisés (selon les règles de la CEE), de type minimum FP1 ou supérieur FP2.				
8.2.2.2	Protection des mains				
	Pour éviter les irritations, utiliser des gants				
8.2.2.3	Protection des yeux				
	En cas de forte concentration de poussière, porter des lunettes de sécurité				
8.2.2.4	Protection du corps				
	Vêtements à manches longues et / ou combinaisons de travail / combinaisons appropriées Les personnes à la peau sensible doivent appliquer une crème protectrice sur les parties de la peau exposées				
8.2.2.5	Mesures d'hygiène				
	Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail Manipuler selon les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité				
8.2.3	Contrôle de l'exposition environnementale				
	Tous les quatre ans, l'environnement de travail est surveillé. Résultat: non dangereux				

9 – PROPRIETES PHYSIQUES/CHIMIQUES

9.1	Informations physiques / chimiques de base	
	Mélange de fibres de quartz et d'hydroxyde de sodium	
9.1.1	Informations générales	
	Aspects	Liquide visqueux
	Odeur	caracteristique
	Couleur	Indéfini
	Densité	➤ 1 g/cm ³
	Point de fusion	Non applicable
	pH	Non applicable
	Point de ramollissement	indisponible
	Point d'inflammation	Non inflammable
	Propriété explosive	Non explosif
	Propriété d'oxydation	indisponible
	Températures de décomposition	indisponible
	Solubilité dans l'eau	Insoluble
	Solubilité dans les solvants organiques	Partiellement soluble
	Pourcentage volatil	indisponible
	VOC Less H ₂ O & Exempt solvents	indisponible

10 – STABILITE ET REACTIVITE

10.1	Stabilité
	Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage et dans des conditions normales d'utilisation. Comme décrit précédemment, certaines substances pourraient être libérées pendant les processus à chaud ou pendant le stockage.
10.2	Stabilité chimique
	Le produit est stable
10.3	Possibilité de réactions dangereuses
	Lorsque le mélange est exposé à des températures élevées, à des produits de décomposition dangereux tels que le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone, des NOx peuvent se former.
10.4	Conditions à éviter
	Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer. Des temps de traitement excessivement longs ou des températures élevées peuvent produire des fumées irritantes et toxiques. Stable dans des conditions normales.
10.5	Matériaux à éviter
	Aucun matériau n'est connu pour éviter.
10.6	Produits de décomposition dangereux
	Voir la section 5 où sont répertoriés les produits de décomposition créés lors de la combustion.

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1	Toxicité aiguë
	négligeable
11.1.1	Toxicité orale aiguë
	Non connue
11.1.2	Toxicité aiguë par inhalation
	Non connue
11.2	Corrosion cutanée / irritation cutanée
	Il peut causer des dommages irréversibles à la peau
11.3	Dommages oculaires / irritation des yeux
	Il peut provoquer des lésions oculaires irréversibles
11.4	Sensibilisation
	Sensibilisant pour la peau et les yeux
11.5	Mutagénicité
	Aucune donnée disponible
11.6	Carcinogénicité
	Il n'y a pas de données concernant le mélange. Un des produits qu'il contient, les fibres de quartz sont considérées par le CIRC comme des agents cancérogènes pour l'homme du groupe 1
11.7	Toxicité pour la reproduction
	Aucune toxicité pour la reproduction
11.8	Toxicité à doses répétées
	Aucune donnée disponible
11.9	Toxicité à long terme
	Aucune donnée disponible

12 – INFORMAZIONI ECOLOGICHE

12.1	Toxicité
	Aucune donnée disponible
12.2	Persistance et dégradabilité
	Aucune donnée disponible
12.2.1	Dégradation abiotique
	Aucune donnée disponible
12.2.2	biodégradation
	Aucune donnée disponible
12.3	Bioaccumulation potentielle
	Aucune donnée disponible
12.4	Mobilité dans le sol
	Aucune donnée disponible
12.5	Résultats PBT e vPvB
	Aucune donnée disponible
12.6	Autres effets indésirables
	Aucune donnée disponible

13 – CONSIDERATIONS SUR L'ELIMINATION

13.1	Traitement des déchets
	<p>Les résidus de fil de verre, conformément à la réglementation locale, peuvent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux ou des déchets industriels. En tant que tels, ils peuvent être déposés dans des décharges agréées pour ces matériaux.</p> <p>Les petites quantités peuvent être éliminées avec les déchets municipaux.</p> <p>Nos produits ne sont pas considérés comme des déchets dangereux selon la définition de la directive 2008/98 / CEE.</p>
13.2	Traitements des emballages
	Éliminer dans les décharges autorisées conformément aux lois et réglementations locales

14 – ENFORMATIONS DE TRANSPORTS

14.1	Risques spécifiques
	Le produit n'est pas classé comme dangereux lors du transport
14.2	Informations d'emballage
	aucune
14.3	Classification du transport international
	Groupe d'emballage: Non attribué
	Numéro U.N. : Non attribué

15 – INFORMATIONS DE REGLEMENTATION

15.1	Règlements CE
	<p>Règlement (CE) n.1907/2006</p> <p>Règlement (CE) n. 453/2010</p> <p>Règlement (CE) n. 2015/830</p>
15.2	Classifications
	Classes de danger: Voir section 2
	Type de classification Voir section 2
15.3	Étiquetage
	Nom enregistré THERMOFIX
	Symboles de danger  IRRITANT
15.4	Évaluation de la sécurité chimique
	Aucune donnée disponible

16 – AUTRES INFORMATIONS

16.1	Texte de danger "H" mentionné dans les sections 2-3
	H 315 Cause Irritation de la peau H 319 Provoque une sévère irritation des yeux
16.2	Texte des phrases "P" mentionnées à la section 2-3
	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette du produit P102: Tenir hors de la portée des enfants P280: Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage P 302 + P352: En cas de contact avec la peau: laver soigneusement avec du savon P 305 + P351 + P338: En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si c'est facile à faire, rincez à nouveau. P332 + P313: en cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.
16.3	Autres informations
	Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n ° 1907/2006 et (CE) n ° 453/2010.
	Règlement (CE) N.1907 / 2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH), qui crée l'Agence européenne des substances chimiques, qui modifie la directive 1999/45 / CE et abroge le règlement (CEE) 793/93 et le règlement (CE) n ° 1488/94 du Conseil de la Commission, ainsi que la directive 76/769 / CEE et les directives 93/67 / CEE 93/105 / CE et 2000/21 / CE.
	Règlement (UE) n. 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010, qui modifie le règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil.
	Règlement CEE / UE n. 453 du 20/05/2010 de la Commission du 20 mai 2010, qui modifie le règlement (CE) n. 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil.
	Règlement CEE / UE n ° 1272 du 12/16/2008, règlement (CE) n ° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, qui modifie et abroge les directives 67/548 / CEE et 1999/45 / CE et le règlement modificatif (CE) n ° 1907/2006.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur notre expérience et sont exactes au mieux de nos connaissances à la date de publication, mais nous déclinons toute responsabilité pour les pertes, dommages ou blessures résultant de leur utilisation (sauf lorsque requis par la loi). Les informations peuvent ne pas être valables pour des utilisations non mentionnées dans cette fiche de données de sécurité ou l'utilisation du produit en combinaison avec d'autres matériaux. Pour ces raisons, il est important que les clients effectuent leurs propres tests pour vérifier l'adéquation du produit aux applications auxquelles ils sont destinés.